

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3532

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Ecully

objet : Place Charles de Gaulle - Approbation du programme de l'opération et de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Grivel

**Président** : Monsieur Marc Grivel

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 25 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 9 juillet 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Mme Hobert, MM. Hugué, Lavache, Mmes Le Franc, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à M. Longueval), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burricand (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Devinaz (pouvoir à M. Berthilier), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), MM. Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), M. Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Burillon, MM. Collomb, Genin, Havard, Mme Servien.

**Conseil du 8 juillet 2019**  
**Délibération n° 2019-3532**

commission principale : déplacements et voirie
commune (s) : Ecully
objet : <b>Place Charles de Gaulle - Approbation du programme de l'opération et de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</b>
service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération de réaménagement de la place Charles de Gaulle sur la Commune d'Écully fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par délibération du Conseil le 6 juillet 2015.

### **I - Contexte**

La place Charles de Gaulle fait partie du cœur de ville d'Écully. Située entre le flanc sud de l'église Saint Blaise et les commerces du centre, c'est un espace très fréquenté. Proposant des stationnements de courte durée ainsi qu'une desserte par les transports en commun, cette place n'est toutefois pas aisément praticable pour les piétons, les cheminements étant encombrés d'un grand nombre d'émergences.

Afin d'améliorer les usages de la place, il est apparu nécessaire de la réaménager de manière à sécuriser les déambulations modes actifs et à améliorer l'accessibilité aux commerces.

Le périmètre opérationnel concerne la place Charles de Gaulle depuis la fin de l'avenue Edouard Payen jusqu'au croisement des avenues Édouard Aynard (au nord), Raymond de Veysière (à l'est) et du Docteur Terver (au sud), carrefour compris.

### **II - Projet**

Le projet de réaménagement de la place Charles de Gaulle doit permettre de répondre aux objectifs suivants :

- aménager une place plus aérée,
- pacifier et sécuriser les déambulations piétonnes,
- prendre en compte les circulations cyclables,
- améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) aux commerces,
- éloigner les stationnements des vitrines des commerces,
- conforter la place du végétal le long de l'aménagement,
- favoriser la gestion alternative des eaux pluviales.

### **III - Programme du projet et enveloppe prévisionnelle**

Le projet prévoit :

- l'extension de la zone de rencontre limitée à 20 km/h à l'ensemble de la place,
- la modification du nivellement de la place afin d'intégrer les rampes d'accessibilité PMR aux commerces,
- la modification du sens de stationnement des véhicules mais le maintien du nombre de places,

- la sécurisation des arrêts de bus,
- la rénovation des sanitaires publics,
- des aménagements paysagers et le remplacement des arbres d'alignement supprimés.

A l'occasion des travaux de requalification de voirie, la Direction de l'eau réalisera des travaux sur les conduites d'adduction d'eau potable existantes ainsi que sur le réseau unitaire d'assainissement.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux correspondant à ce programme est de 628 000 € TTC pour le budget principal, de 110 000 € HT pour le budget annexe de l'eau et de 60 000 € HT pour le budget annexe de l'assainissement.

#### **IV - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage**

L'opération de réaménagement de la place Charles de Gaulle relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage soumis aux dispositions du livre IV du code de la commande publique:

- la Métropole de Lyon au titre de ses compétences en matière d'aménagement du domaine de voirie, d'espaces piétonniers et des places publiques,
- la Commune d'Écully au titre de ses compétences en matière de sanitaires publics, d'espaces verts, d'arrosage.

Compte tenu des liens existants entre les travaux et ouvrages relevant de la compétence de chacune des parties, de leur imbrication, notamment, technique, et afin de garantir la cohérence et la coordination des interventions, il a été convenu, conformément aux dispositions de l'article L 2422-12 du code de la commande publique, que cette opération serait réalisée par un seul maître d'ouvrage, en l'occurrence la Métropole, qui agira en tant que maître d'ouvrage unique de l'opération.

Le montant prévisionnel global affecté par le maître d'ouvrage aux études et travaux de l'opération a été estimé à 737 000 € TTC au budget principal.

La prise en charge de ces investissements se répartit comme suit :

- Métropole : 650 000 € TTC,
- Commune d'Écully : 87 000 € TTC.

La Commune d'Écully procédera au versement de sa contribution à l'opération, sur justificatifs, selon les échéanciers prévus dans la convention :

- 20 % à la signature de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage,
- 40% à la transmission de l'ordre de service de début des travaux signés,
- le solde à la réception définitive des travaux.

L'éclairage public sera réalisé par le Syndicat intercommunal de gestion des énergies (SIGERLY) pour le compte de la Commune d'Écully.

#### **V - Individualisation d'autorisation de programme et calendrier prévisionnel**

Le coût prévisionnel de cette opération se décompose de la manière suivante :

- budget principal : 737 000 € TTC répartis comme suit :
  - . études et maîtrise d'ouvrage : 109 000 € TTC,
  - . travaux : 628 000 € TTC ;
- budget annexe de l'eau : 110 000 € HT,
- budget annexe de l'assainissement : 60 000 € HT.

Compte tenu de l'autorisation de programme étude déjà individualisée pour un montant de 70 000 € TTC, la demande d'autorisation de programme complémentaire s'élève à 667 000 € TTC au budget principal, à 110 000 € HT au budget annexe de l'eau et à 60 000 € HT au budget annexe de l'assainissement.

Les études de maîtrise d'œuvre débuteront fin 2019. Les travaux d'aménagement devraient débuter fin 2020 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

- a) - le programme de travaux de réaménagement de la place Charles de Gaulle à Écully,
- b) - l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux,
- c) - la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à conclure avec la Commune d'Écully pour le projet de réaménagement de la place Charles de Gaulle.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention et l'ensemble des actes afférents à son exécution.

3° - **Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 667 000 € TTC en dépenses et 87 000 € TTC en recettes à la charge du budget principal, de 110 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'eau et de 60 000 € HT au budget annexe de l'assainissement, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- pour le budget principal :

- . 5 000 € TTC en dépenses et 17 000 € TTC en recettes en 2019,
- . 261 000 € TTC en dépenses et 35 000 € TTC en recettes en 2020,
- . 386 000 € TTC en dépenses et 35 000 € TTC en recettes en 2021,
- . 15 000 € TTC en dépenses en 2022,

sur l'opération n° 0P09O5581A ;

- pour le budget annexe de l'eau :

- . 5 000 € HT en 2019,
- . 105 000 € HT en 2020, sur l'opération n° 1P09O5581A ;

- pour le budget annexe de l'assainissement :

- . 60 000 € HT en 2020 sur l'opération n° 2P09O5581A.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 737 000 € TTC en dépenses et à 87 000 € TTC en recettes à la charge du budget principal en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 70 000 € TTC à partir de l'autorisation de programme études, à 110 000 € HT en dépenses pour le budget annexe de l'eau et à 60 000 € HT en dépenses pour le budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2019.**

.

.